



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Vous cherchez un nouvel emploi dans l'économie domestique ?



met en relation des salarié-e-s titulaires d'un permis de séjour ou en cours de régularisation avec des employeurs soucieux de respecter leurs obligations légales.

Service gratuit. Inscrivez-vous sur : menage-emploi.ch

N'oubliez pas :

**Tout travail doit être
déclaré aux assurances
sociales.**



 **CHEQUE
SERVICE**
www.chequeservice.ch

Salaires minimaux 2018 dans l'économie domestique

EMPLOYÉ-E-S DE MAISON À TEMPS PARTIEL (TARIF HORAIRE SANS VACANCES)

Employé-e non qualifié-e, employé-e de maison sans qualification particulière	19.50 CHF
Employé-e non qualifié-e avec au moins quatre ans d'expérience professionnelle dans l'économie domestique	20.90 CHF
Employé-e qualifié-e porteur d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	21.00 CHF
Employé-e qualifié-e porteur d'un autre titre	20.90 CHF
Employé-e qualifié-e avec CFC ou, dans les métiers ci-après, porteur d'un titre ou d'une expérience de 5 ans équivalents:	
maître d'hôtel/gouvernante	23.10 CHF
cuisinier/cuisinière et chauffeur	23.10 CHF
jardinier/jardinière	25.10 CHF

ATTENTION

Aucun employeur n'est en droit de vous payer un salaire inférieur à ces minimaux. Si vous gagnez moins, venez au syndicat nous en faire part. L'employeur est tenu de donner chaque mois le décompte de salaire.

Des questions sur

- Ménage-emploi ?
- Chèque service ?
- Vos droits ?
- Vos conditions de travail ?



**Permanence
syndicale
mardi et jeudi
de 14h à 18h**

16, rue des Chaudronniers
sit-syndicat.ch

